

Procès-verbal de la XIe assemblée générale de la Société générale géologique suisse

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Eclogae Geologicae Helvetiae**

Band (Jahr): **3 (1892-1893)**

Heft 3

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

C

PROCÈS-VERBAL

de la XI^e assemblée générale de la Société géologique suisse

au Museum d'hist. nat. de Bâle,

le 6 septembre 1892, à 8 heures du matin.

Présidence de M. le professeur E. RENEVIER.

Sont présents environ 30 membres de la Société.

1. Le procès-verbal, imprimé dans les *Eclogæ* II, p. 496, est déclaré adopté.

2. Le président donne lecture du *Rapport annuel* sur la marche de notre Société, lequel fournit d'abondants renseignements sur les affaires géologiques qui nous intéressent. Il sera imprimé et joint au prochain numéro des *Eclogæ*.

3. M. le professeur Gollier lit le *Rapport des vérificateurs* des comptes et propose de donner décharge au caissier. L'assemblée adopte. Ce rapport fait observer l'augmentation des dépenses de l'exercice écoulé, le peu d'exédant des recettes, et réclame quelques modifications de comptabilité, qui sont renvoyées à l'examen du Comité.

4. Le *budget* pour l'exercice 1892-1893 est arrêté à la somme de neuf cents francs. Cette somme est votée par l'assemblée.

5. *Propositions individuelles*, M. le prof. GOLLIEZ demande la mise à disposition de la collection des photogra-

phies géologiques de la Société pour une reproduction en vue de l'enseignement et du prochain congrès international de géologie. M. le prof. HEIM propose de renvoyer la chose au Comité qui y pourvoira. Cette proposition est adoptée.

6. *Excursion géologique.* Deux planches de profils sont distribuées à ceux qui s'inscrivent pour participer à cette excursion dans le Jura avoisinant, sur laquelle M. MÜHLBERG va faire un exposé dans la séance scientifique.

7. Sont élus pour la *Section de géologie* de la Société helvétique des sciences naturelles : Président, M. le prof. C. SCHMIDT, de Bâle ; Secrétaires, M. le Dr ZOLLINGER, Reallehrer, à Bâle, et M. le Dr CH. SARASIN de Genève.

La séance administrative est close à 9 heures pour faire place à la séance scientifique, soit section géologique de la Société helvétique des sciences naturelles.

Le secrétaire, L. ROLLIER.

N. B. Par un oubli inexplicable, il n'est pas nommé de vérificateurs des comptes pour le prochain exercice !

EXTRAIT

Société vaudoise des sciences naturelles.

Séance du 6 juillet 1892.

M. SCHARDT présente les résultats de ses études sur les causes et les conséquences de l'*effondrement du quai de Montreux*, survenu le 19 mai 1891. Chargé par l'autorité communale d'un rapport sur cet accident, M. Schardt a fait de nombreuses recherches sur la composition géologique des rives du lac aux environs de Montreux, puis sur les conditions spéciales qui ont présidé à l'événement en question.

C'est l'extrémité orientale du quai qui a disparu sur 72 m. de longueur, entraînant une partie de l'ancienne grève, quelques constructions, en tout près de 1000 m² de surface soit environ 1900 m³ du terrain émergé. Le volume de terrain immergé qui s'est mis en mouvement est beaucoup plus considérable, il doit avoir été 13 à 15 fois plus grand. Au point où était le quai on a trouvé 10 m. de profondeur. Les sondages, exécutés par MM. Schardt et A. Jaquet, géomètre, ont démontré qu'il existait en dessous du quai disparu, sur le talus sous-lacustre, un vrai ravin, attestant que ce n'est pas seulement le quai et le terrain rapporté qui ont disparu, mais qu'il s'est produit là un véritable *éboulement de mont*.

En donnant un résumé sur la morphologie des rives lacustres et des phénomènes qui s'y produisent, M. Schardt montre que ce quai, construit sur le bord du cône de déjection de la Baye de Montreux, a disparu par suite d'un événement qui pouvait se produire naturellement, mais que la construction du quai, le fonçage des pilotis et le poids du terrain rapporté ont hâté, tandis que l'ouragan du 19 mai n'a été que la cause occasionnelle. Il a été possible de déterminer, au moyen des sondages et de dragages, l'étendue du champ d'arrachement et du champ de déversement de l'éboulement. M. Schardt parle ensuite d'accidents analogues arrivés à Clarens, Vevey, etc.
